

CÔTÉ COM'COM

Le bulletin de la communauté de communes de Yenne

ELECTIONS INTERCOMMUNALES

Une nouvelle équipe pour la CCY

Billième - Jongieux - La Balme - La Chapelle St-Martin - Loisieux -
Lucey - Meyrieux-Trouet - St-Jean de Chevelu - St-Paul sur Yenne -
St-Pierre d'Alvey - Traize - Verthemex - Yenne

Février 2021

www.ccyenne73.fr



COVID 19

LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE YENNE
SE MOBILISE



GENDARMERIE DE YENNE

CONSTRUCTION D'UNE
NOUVELLE CASERNE



SERVICE JEUNESSE

UNE NOUVELLE POLITIQUE
EST LANCEE EN PARTENARIAT
AVEC LE CRIJ RHONE ALPES



Sommaire

P2/ ACTUS

- Crise de la covid 19
- Partenariat Maison des Agriculteurs
- Une nouvelle gendarmerie à Yenne
- Ecole de la 2^{ème} chance
- Elections intercommunales

P8/ ECONOMIE

- Abondement communautaire aux aides de la Région
- La CCY en soutien à la filière laitière

P10/ TOURISME

- Plan Ambition Tourisme
- Office de tourisme intercommunal

P12/ SOCIAL

- France Services
- Centre Intercommunal d'Actions Sociales

P14/ PETITE ENFANCE - ALSH

- Rentrée des services au multi-accueil
- Covid 19 : Retour sur une année particulière

- RAM, tout savoir sur les projets de l'année
- LAEP, un lieu convivial et d'écoute

P18/ ENFANCE - JEUNESSE

- Une nouvelle politique jeunesse
- Prévention et réduction des risques liés au covid

P20/ PERISCOLAIRE

- Mise en place de temps d'études surveillés

P21/ MUSIQUE A L'ECOLE

- Ça swingue dans les écoles !

P22/ SERVICE DES EAUX

- Poursuite des travaux sur le réseau AEP

P24/ SPANC

- Des aides pour la réhabilitation des installations
- Vidange de fosses septiques et toutes eaux

P26/ TRAITEMENT ET COLLECTE DES OM

- Simplifier l'accès aux conteneurs et réduire les incivilités
- Réorientation de la politique communautaire

P28/ MOBILITE - TRANSPORT

- Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)
- Transports scolaires

P30/ NOS PARTENAIRES

- Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard
- Syndicat du Haut-Rhône

P36/ NOS COMMUNES

P38/ PORTRAIT DE LA CCY

P40/ ESPACE D'EXPRESSION

P41/ NOUS CONTACTER



L'édito du Président

« Il faudra faire preuve de cohérence dans l'action, de discernement dans nos choix et de persévérance devant la difficulté. Ensemble nous y parviendrons »

L'année 2020 restera marquée par une crise sanitaire sans précédent. Cette pandémie du coronavirus est pour chacun d'entre nous source d'inquiétudes et d'interrogations. Elle est venue bouleverser nos habitudes, parfois nos certitudes, en remettant tout en cause.

C'est dans ce contexte difficile qu'une nouvelle équipe communautaire s'est installée à l'issue des élections municipales. **Notre première action a été de répondre aux besoins nouveaux engendrés par cette situation inédite :**

- Achat des équipements nécessaires pour l'ensemble du personnel (plus de 10 000 masques pour les confinement, des gants et des visières ainsi que du gel hydro-alcoolique).
- Mise en œuvre de nouvelles conditions de travail avec la mise en place des protocoles correspondants.
- Accompagnement financier des entreprises et des commerces malgré des recettes plus faibles par rapport aux prévisions budgétaires.
- Fermeture temporaire des équipements sportifs.

Aujourd'hui, de nouveaux défis sont à relever avec la transformation numérique qui est une réalité. Nous ne pourrons plus continuer à agir comme avant sans se poser de nouvelles questions. C'est pourquoi une répartition du travail a été faite au niveau des vice-présidences tenant compte de ces impératifs. A savoir :

- La prise en compte de l'environnement avec tout ce qui en découle (écomobilité, transition écologique pour un territoire à énergie positive, orientations à prendre pour l'habitat).

- Le social avec une attention particulière à l'égard des personnes en difficulté. La maison France services est là depuis le début d'année pour apporter une aide. L'avenir du secteur médical et la prise en charge des aînés sont aussi des préoccupations majeures auxquelles nous devons apporter des réponses.

- La stratégie touristique doit être réaffirmée dans le cadre du plan ambition tourisme de la Région, en étroite coordination avec l'office de tourisme intercommunal.

- La petite enfance et la jeunesse restent deux axes essentiels. Nous devons agir en lien avec le monde de l'éducation, du développement culturel et artistique ainsi qu'avec le milieu parental. Notre avenir n'est-il pas dans cette nouvelle génération ?

- Le secteur économique dont nous devons être attentif aux difficultés. La CCY devra être un facilitateur par rapport au plan de relance du gouvernement et favoriser le développement économique du territoire. Quant au monde agricole, son évolution devra être suivie avec attention.

Certain de l'engagement de chaque élu à mes côtés, c'est avec optimisme et en confiance que ce nouveau mandat s'engage.

Je souhaite enfin exprimer toute ma gratitude à l'égard des élus des mandats précédents qui nous ont permis d'être ce que nous sommes !

Le Président,
Guy DUMOLLARD

CRISE DE LA COVID 19

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SE MOBILISE

Face à la crise sanitaire exceptionnelle que le pays traverse, la communauté de communes s'engage auprès de ses entreprises locales et du personnel soignant.

Comme partout en France et dans le monde, notre territoire a subi de plein fouet la crise de covid 19. Au-delà de nos concitoyens, c'est tout le tissu économique local (entreprises, artisans, commerçants, hébergeurs, établissements privés) qui s'est retrouvé ainsi en grande difficulté durant ces longues périodes de confinement.

La communauté de communes a donc souhaité se mobiliser pour ses entreprises au travers de trois actions :

- Participation au Fonds Région Unie pour des prêts à taux zéro aux entreprises du secteur.
- Participation à l'opération solidaire avec la filière laitière de Savoie et les banques alimentaires.
- Renonciation à une partie du loyer 2020 de nos structures d'hébergement et de notre locataire industriel.

C'est plus de 130 000 € de dépenses et de manque à gagner pour la communauté de communes suite à cette crise sans précédent.

La CCY a par ailleurs accueilli dans sa crèche et son centre de loisirs les enfants des personnels soignants et des professionnels de santé, dont la présence dans les hôpitaux était indispensable à la gestion de la .

Cette crise a dû toutefois nous amener à fermer nos équipements sportifs, notamment le gymnase, conformément aux protocoles sanitaires mis en place par le gouvernement.

Coût de la crise sanitaire pour la CCY

- ↪ **Acquisition matériels de protection (gel, masques, gants, visières,)**
10 000 €
- ↪ **Participation au Fonds Région unie (aide aux entreprises locales)**
14 600 €
- ↪ **Soutien à la filière lait, en lien avec la banque alimentaire**
3 600 €
- ↪ **Remises de loyers aux entreprises locataires et à nos gestionnaires de sites**
Manque à gagner de 17 700 €
- ↪ **Non sollicitation de la participation des familles pour la crèche et le périscolaire**
Manque à gagner de 90 000 €



MAISON DES AGRICULTEURS ACCORD DE PARTENARIAT 2020 - 2022

Fin 2020 était signée une convention cadre entre la CCY et la Maison des Agriculteurs avec pour objectif de créer davantage de liens entre l'intercommunalité et la profession agricole. L'occasion également de conduire ensemble des projets innovants autour des pratiques agricoles, du renouvellement des exploitations ou de développement des circuits courts.

La profession agricole et la communauté de communes ont de longue date une habitude de collaboration, notamment par le biais de conventions avec le SMAPS.

La CCY a souhaité s'engager davantage pour mettre en œuvre des actions visant à favoriser le maintien de l'activité agricole sur son territoire et renforcer les liens entre le monde agricole et les élus.

La Maison des Agriculteurs de l'Avant Pays Savoyard, association loi 1901, organise l'action collective des agriculteurs et est l'interlocuteur local dans les débats et projets qui concernent ses missions sur le terrain politique et citoyen.



Le partenariat vise à :

↳ Associer **la profession agricole** aux travaux de la CCY, notamment par le biais de la commission agriculture.

↳ Assurer **une circulation d'informations entre les partenaires** sur les enjeux agricoles, les projets de territoire en cours mais aussi les enjeux à plus grandes échelles.

↳ Organiser, lorsque nécessaire, une **concertation entre les partenaires** concernant l'ensemble des projets du territoire qui peuvent impacter l'activité agricole.

↳ Rechercher et mettre en œuvre tous les moyens permettant de **conduire les projets** décidés de façon concertée au travers des politiques d'accompagnement portées par la collectivité, notamment sur les thématiques suivantes :

- Circuits courts alimentaires,
- Les nouvelles pratiques agricoles respectueuses de l'environnement,
- L'accompagnement au renouvellement des exploitations,
- L'accompagnement à l'adaptation au changement climatique en travaillant collectivement sur l'utilisation des ressources,
- La sensibilisation de la population à l'agriculture et aux métiers des agriculteurs.

Dans le cadre de ce partenariat, la communauté de communes de Yenne s'est engagée à verser une aide annuelle au fonctionnement de la Maison des agriculteurs de 3 000 € jusqu'en 2022.

UNE NOUVELLE GENDARMERIE A YENNE

Avec des locaux vieillissants, l'ancienne gendarmerie, située à la sortie Sud de Yenne, n'était plus optimale pour les gendarmes. La construction d'une nouvelle caserne, plus centrale et plus moderne, était devenue une priorité.

La sécurité de notre territoire est l'affaire de tous. C'est pourquoi les élus communautaires ont décidé de porter collectivement ce projet au sein de la communauté de communes.

Favoriser la sécurité sur notre territoire et permettre aux gendarmes de travailler dans des conditions dignes des exigences réglementaires de notre époque restent des impératifs.

Le projet consiste à réaliser des locaux de services (bureaux, cellule, chambre forte, local radio...), des locaux techniques ainsi que plusieurs logements à proximité de la communauté de communes, sur un terrain lui appartenant.

Le coût du projet devrait s'élever à 2 millions d'euro environ avec des subventions attendues de l'Etat, de la Région et de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale.

L'autofinancement sera assuré par un emprunt, intégralement remboursé grâce aux loyers perçus par la CCY.

La réception des travaux est attendue courant 2022....



« Cette nouvelle caserne va nous permettre de fidéliser nos gendarmes et leurs familles et de maintenir un service de proximité auprès des habitants, à une période où de nombreux services publics de proximité disparaissent de nos territoires ruraux ».

Guy DUMOLLARD
Président



ECOLE DE LA 2^{ème} CHANCE UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA CCY

L'école de la 2^{ème} chance (E2C) est un dispositif national créé en 1997 et labellisé en 2002 qui s'étend sur tout le territoire national. Son objectif est d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans sortis du dispositif scolaire et qui souhaitent se réinsérer dans la vie active, sociale et citoyenne. Avec l'ouverture d'une classe sur Yenne, l'E2C va permettre aux jeunes du canton yennois d'intégrer leur parcours de formation.

En Savoie, l'école de la 2^{ème} chance est située à Voglans et accueille 130 jeunes par an.

L'E2C travaille essentiellement avec des partenaires et des jeunes du bassin chambérien, de Montmélian et du Bourget-du-Lac.

L'E2C propose un parcours de formation individualisé, en fonction de l'âge et des compétences, qui dure environ 10 mois. Le parcours est réalisé en partenariat avec des éducateurs afin d'intégrer également le contexte familial.

Ce parcours est constitué de plusieurs grandes étapes :

- **Etude du dossier** : vérification de l'âge, de l'absence de diplômes et de la situation de précarité et/ou de rupture scolaire ou sociale.
- **L'intégration** : 3 semaines en centre de formation + 1 semaine de stage.
- **La construction du projet professionnel** : Le jeune identifie 2 projets professionnels puis teste ces projets en réalisant des immersions dans des entreprises. Il choisit ensuite l'un des projets pour valider son parcours professionnel.
- **La concrétisation du projet** : stages en entreprise pour sécuriser l'insertion professionnelle.

L'école de la 2^{ème} chance a constaté que des jeunes en rupture scolaire sur le territoire yennois n'avaient pas accès au parcours de formation proposé à cause des problèmes de mobilité.

L'E2C souhaite donc permettre aux jeunes du canton yennois d'intégrer leur parcours de formation en proposant à la CCY de délocaliser sur Yenne les premières étapes de la formation.

La CCY s'est donc engagée dans un partenariat avec l'école, notamment en proposant la mise à disposition de locaux au sein du pôle social.

Une aide financière est également à l'étude.



« Ce partenariat va nous aider à repérer, accompagner et suivre des jeunes en rupture scolaire dans leur réinsertion professionnelle. Cela va également renforcer la citoyenneté des jeunes, asseoir notre politique jeunesse et créer des partenariats avec des artisans et des entreprises locales ».

Sandrine GANDY

Vice-présidente déléguée aux affaires sociales



ELECTIONS INTERCOMMUNALES UNE EQUIPE RENOUVELEE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La nouvelle équipe communautaire a pris ses fonctions le 6 juin dernier. Elle devra faire face à de nouveaux enjeux et relever de nombreux défis.

L'élection du Président et des Vice-présidents de la communauté de communes s'est déroulée le lundi 6 juin 2020, soit 10 jours après la date limite de première réunion des conseils municipaux.

M. Guy DUMOLLARD, Président sortant et seul candidat, a obtenu la majorité absolue au premier tour, avec 20 voix parmi les 25 nouveaux conseillers communautaires.

Il est accompagné dans son nouveau mandat par 5 Vice-présidents : François MOIROUD (Maire de Yenne), Virginie GIROD (Maire de St-Jean de Chevelu), Sandrine GANDY (Adjointe à Yenne), Laurence BOIRON (Maire de St-Paul sur Yenne) et Patrick MILLION-BRODAZ (Adjoint à Yenne).

De nombreux défis attendent le nouveau Conseil, tant les communautés de communes apparaissent aujourd'hui comme les véritables acteurs du développement des territoires.

L'échelon intercommunal, parfois éloigné des préoccupations de nos concitoyens, doit toutefois conserver un caractère humain tangible et privilégier le contact et la proximité.

Avec des services concrets rendus à la population (eau potable, gestion des déchets, assainissement individuel, crèche, périscolaire, transport scolaire, centre de loisirs ou encore France Services), la communauté de communes de Yenne a fait le choix depuis longtemps déjà de répondre aux besoins de nos concitoyens. Elle a toujours veillé également à travailler étroitement et de concert avec ses communes membres.



Le Conseil communautaire

Billième

Jérôme PIQUET

Jongieux

Didier PADEY

La Balme

Martine GOJON

La Chapelle St-Martin

Julien BLANCHIN

Loisieux

Christian GARIOUD

Lucey

Marie-Christine BAILET

Meyrieux-Trouet

Jean-Jacques DANTIN

St-Jean de Chevelu

Virginie GIROD

Frédéric VERRON

St-Paul sur Yenne

Laurence BOIRON

Pierre SULPICE

St-Pierre d'Alvey

Jean-François HEBRARD

Traize

Guy DUMOLLARD

Verthemex

Eric PERRIAND

Yenne

François MOIROUD

Lauriane COUTURIER SAINT-MAURICE

Jean-Jacques MASSON

Sandrine GANDY

Jean-Marc ETAIX

Stéphanie CHALBOS

Cédric VIGNE

Lara MLODORZENIEC

Patrick MILLION-BRODAZ

René PADERNOZ

Evelyne SIMOND

Le Bureau communautaire



Guy DUMOLLARD
Président

Maire de Traize



François MOIROUD
1^{er} Vice-président

Délégué au tourisme

Maire de Yenne



Virginie GIROD
2^{ème} Vice-présidente

**Déléguée à la petite enfance,
l'enfance, la jeunesse et le périscolaire**

Maire de Saint Jean de Chevelu



Sandrine GANDY
3^{ème} Vice-présidente

Déléguée aux affaires sociales

Adjointe à Yenne



Laurence BOIRON
4^{ème} Vice-présidente

Déléguée à l'environnement

Maire de Saint Paul sur Yenne



Patrick MILLION-BRODAZ
5^{ème} Vice-président

Délégué à l'économie

Adjoint à Yenne

ABONDEMENT COMMUNAUTAIRE AUX AIDES FINANCIERES DE LA REGION



FONDS REGION UNIE

DES AIDES A TAUX 0 POUR AIDER LES ENTREPRISES

Suite à la crise du Covid 19, la Région Auvergne Rhône Alpes a adopté la création d'un « Fonds Région Unie » afin de proposer aux collectivités territoriales un outil commun destiné à préserver les emplois, protéger les familles et garantir la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire régional.

Cette dotation, financée par la Région et la Banque des Territoires, a été abondée par la communauté de communes à hauteur de 14 600 € afin d'en faire profiter le tissu économique local.

Ce fonds va permettre de proposer aux entreprises du territoire des avances remboursables à taux 0 pour les microentreprises et les associations employeuses, prêts remboursables sur 5 ans, dont 2 ans de différé.

SOLUTION REGION PERFORMANCE

CONTRIBUTION DE LA CCY A L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMERCANTS ET ARTISANS

Cette aide s'adresse aux TPE pour des projets d'investissements liés à la rénovation des locaux commerciaux ou destinés à assurer la sécurité du local. Les investissements matériels neufs ou d'occasion sont également aidés.

Le taux de subvention total est de 30 % sur des dépenses éligibles comprises entre 10.000 € et 50.000 € HT.

La communauté de communes s'est engagée à prendre en charge le tiers de cette subvention (soit 10 % des dépenses éligibles), Elle verserait ainsi pour chaque projet une subvention comprise entre 1.000 et 5.000 € (selon le coût des travaux).

« La crise sanitaire a touché profondément notre tissu économique local. Ces aides vont permettre, je l'espère, à nos commerces et nos petits artisans de tenir le coup durant cette période difficile ».

Patrick MILLION-BRODAZ

Vice-président délégué à l'économie



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN SOUTIEN A LA FILIERE LAITIERE

Une belle initiative en Savoie fait d'une pierre deux coups en soutenant à la fois la filière laitière et les associations caritatives ! La communauté de communes de Yenne, à l'instar d'autres collectivités locales, a débloqué des financements pour acheter du lait et du fromage aux producteurs, qui transfèrent ces denrées aux banques alimentaires de Savoie.

Une dotation d'un montant de 3.500 € va contribuer à aider les plus démunis de notre territoire tout en soutenant nos éleveurs, adhérents de coopératives ou producteurs fermiers, lourdement impactés par la crise du Covid 19.

Les fermetures et réductions fortes de plusieurs marchés ainsi que l'arrêt de la fréquentation touristique ont amené en effet à des baisses très importantes de ventes de 20 à 80 % selon les produits et les opérateurs.

Grâce à ce soutien financier, auquel ont participé d'autres intercommunalités, c'est près de 50 000 litres de lait UHT et 20 à 30 tonnes de fromages savoyards AOP/IGP qu'on évitera de détruire tout en les écoulant auprès des plus nécessiteux, nombreux en ces temps difficiles.



PROJET D'EXTENSION ET DE MODERNISATION DE LA COOPERATIVE LAITIERE DE YENNE UNE AIDE COMMUNAUTAIRE DE 20.000 €

Afin de conforter sa croissance et diversifier ses débouchés commerciaux, la coopérative s'est lancée dans des investissements de modernisation et d'extension.

Ces nouveaux équipements permettront de poursuivre la diversification de la gamme fromagère, moderniser ses outils de gestion, développer des magasins de vente directe et concrétiser des partenariats avec d'autres coopératives.

la communauté de communes de Yenne s'est engagée à aider la coopérative laitière en participant financièrement à ce projet à hauteur de 20.000 €.

« Nous sommes concentrés sur un plan d'investissements important qui va nous permettre de renouveler le matériel de fabrication vieillissant et d'améliorer nos flux et nos méthodes. La coopérative aura alors un outil adapté aux prochaines années ».

Clément DUMOLLARD
Directeur de la coopérative

PLAN AMBITION TOURISME

UN TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE PLEINE NATURE

Depuis le printemps 2019, plusieurs échanges entre les élus des 4 communautés de communes du Lac d'Aiguebelette, de Val Guiers, de Yenne et de Cœur de Chartreuse et les élus régionaux, ont mis en évidence la volonté de porter une politique touristique ambitieuse à l'échelle de ce territoire.

Le 29 février 2020 était signée une convention entre le Président de la Région, les 4 communautés de communes, le Parc Naturel Régional de Chartreuse et le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard, pour encourager cette dynamique collective.

Cette convention précisait que la définition d'un projet touristique structurant devait être proposée à la Région.

Les travaux se sont poursuivis en 2020 pour établir ce projet touristique, fruit de la volonté commune, en vue de bénéficier de différents dispositifs régionaux existants ou adaptés.

Ce plan est divisé en 3 grands axes :

- **Créer un territoire d'excellence de pleine nature** pour faire de l'Avant-Pays-Savoyard - Cœur de Chartreuse des destinations de proximité « entre lac et montagne ».

- **Augmenter le nombre de lits touristiques** avec des réalisations pertinentes et originales, et **qualifier l'hébergement existant** aux nouvelles attentes de la clientèle.

- **Créer une liaison vélo entre le Lac du Bourget et le lac de Paladru**, maillon sud de la véloroute des 5 lacs (via Aiguebelette).



« Notre territoire offre un potentiel touristique d'accueil et de loisirs riche et diversifié. Ces atouts le placent parmi les destinations phares sur les activités de pleine nature, entre autres, dans la région. Ces caractéristiques naturelles et patrimoniales exceptionnelles vont pouvoir être développées grâce au Plan Ambition Tourisme signé en mars 2020 par la CCY et les acteurs régionaux et locaux ».

François MOIROUD

Vice-président délégué au tourisme

VIGNOBLE ET DECOUVERTES

BALLADE AU SEIN DU VIGNOBLE DE JONGIEUX

Après une première phase de mise en relation, en 2017, la communauté de communes s'engageait avec ses voisins de Grand Lac et de la CC Usse et Rhône à développer l'oenotourisme pour en faire une destination à part entière du tourisme local. L'objectif était de s'inscrire dans une démarche de valorisation des vins de Savoie et accroître l'attractivité du vignoble de Jongieux.

Un circuit de découverte d'une trentaine de kilomètres, pouvant être parcouru en VAE, permet de traverser les 5 communes viticoles du territoire. Cet itinéraire est jalonné de plusieurs arrêts sur les sites emblématiques du vignoble. Des informations pédagogiques invitent le visiteur à des pauses contemplatives et à vivre une expérience sensorielle alliant la vue et le goût.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL RENOUVELLEMENT DU COMITE DE DIRECTION

Suite aux élections communautaires de juin, et conformément à ses statuts, l'office de tourisme intercommunal a renouvelé son comité de direction composé de 10 élus et 9 socio-professionnels titulaires.

L'office de tourisme de Yenne est installé depuis 2011 dans la Maison de la Dent du chat, à l'entrée du bourg de Yenne.

Auparavant sous forme associative, il est devenu EPIC en 2012.

Son statut juridique relève donc du droit public (création, organisation, contrôle, ...) bien que son activité relève du droit privé (personnel, relations clients et fournisseurs, ...).

L'office de tourisme est administré par un comité de direction composé d'élus (majoritaires) et de socio-professionnels (minoritaires). Ce comité de direction est élu par la communauté de communes qui est compétente en la matière depuis l'entrée en vigueur de la loi NOTRe.

L'office de tourisme peut être considéré comme le « bras armé » de l'intercommunalité en matière touristique.

Zoom sur les missions de l'OT

- **ACCUEILLIR**, informer et apporter un conseil personnalisé à nos visiteurs
- **PROMOUVOIR** le territoire Dent du Chat, le Pays yennois, ses prestataires et ses acteurs
- **DÉVELOPPER** l'offre touristique
- **ACCOMPAGNER** le développement de l'offre et des équipements touristiques
- **ANIMER** le territoire et développer les actions touristiques, commerciales et promotionnelles
- **PARTAGER** l'actualité du territoire et des socio-professionnels touristiques au sens large

LE NOUVEAU COMITE DE DIRECTION



François MOIROUD
Président



Samuel VALLET
Vice-président

Collège des élus titulaires

BAILET Marie-Christine - Lucey
BLANCHIN Julien - La Chapelle St-Martin
CHALBOS Stéphanie - Yenne
GIROD Virginie - St-Jean de Chevelu
MASSON Jean-Jacques - Yenne
MLODORZENIEC Lara - Yenne
MOIROUD François - Yenne
PERRIAND Eric - Verthemex
VERRON Frédéric - St-Jean de Chevelu
VIGNE Cédric - Yenne

Collège des socio-professionnels titulaires

BARLET Julien - Viticulteur
BERTRAND Loïc - Agriculteur et Président
 Coopérative laitière de Yenne
FIGIORESE Véronique - Restauratrice
GUILLEMOTTO Erwan - Hébergeur
RAVANEL Gérard - Hébergeur de plein air
RUBOD Gilles - Artisan
SERASSET Marion - Prestataire sportif et culturel
SZEWCZYK Mathieu - Prestataire sportif et
 hébergeur de plein air
VALLET Samuel - Commerçant

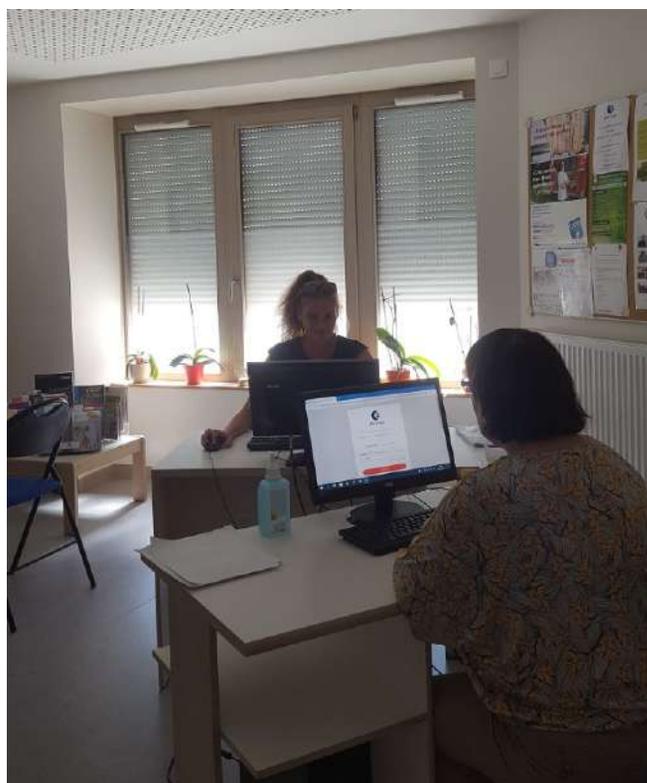
FRANCE SERVICE : UN LIEU D'ACCUEIL ET DE SIMPLIFICATION DES DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Située dans les locaux du CIAS, Place du Kiosque, la Maison France Services intercommunale de Yenne a été l'une des premières labélisées sur le Département en janvier 2020. Depuis cette date, les citoyens du territoire peuvent accéder aux services publics et être accueillis dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer leurs démarches du quotidien.

« Quel que soit l'endroit où on habite, on doit pouvoir rencontrer un des représentants du service public » avait déclaré Edouard Philippe en 2017. C'est bien l'objet de ces Maisons France Services qui ont d'abord pour mission d'informer le public, de l'accompagner dans ses démarches administratives et de l'orienter si nécessaire vers les services adaptés. Elle a également vocation à l'aider dans ses recherches d'emploi.

France services vous propose un accueil de 1^{er} niveau sur vos questions relatives à Pôle Emploi, CAF, CPAM, Mission Locale Jeunes, Carsat, MSA, carte grise de la Préfecture, Ministère de la justice, finances publiques

« Depuis son ouverture, la Maison France Services à Yenne ne désemplit pas. Cela montre à quel point elle est essentielle pour nos concitoyens dans notre territoire rural ».



Sandrine GANDY
Vice-présidente déléguée aux affaires sociales

INFO COVID - PERMANENCES



Durant la crise sanitaire, les accueils physiques de France Services se font uniquement sur RDV.

Renseignements au 04 79 36 54 70

LUNDI	MARDI	MERCREDI
8h30 - 12h30 13h30 - 17h30	/ 13h30 - 17h30	8h30 - 12h30 /
	JEUDI	VENDREDI
	/ 12h30 - 17h30	8h30 - 12h30 /



LE CENTRE INTERCOMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES AU PLUS PRES DES HABITANTS

Créé en 1995, le Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays Yennois porte de nombreuses actions en faveur des personnes âgées, handicapés ou en difficulté, missions qui lui ont été dévolues par la communauté de communes.



Aujourd'hui, le CIAS gère le foyer logement, le portage des repas, la télé-protection et le service de soins infirmiers à domicile.

FOYER LOGEMENT

UNE SOLUTION INTERESSANTE POUR LES PERSONNES AGEES AUTONOMES

Le foyer logement de Yenne, composé de 36 studios, est destiné aux personnes âgées autonomes d'au moins 60 ans. Vivre en résidence leur permet d'avoir une vie sociale intéressante et de bénéficier de nombreux services mis en place pour leur confort et leur sécurité.

Plusieurs services sont proposés : cuisine-restauration, salon de coiffure, courses, épicerie ambulante,

TELE-PROTECTION ET SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

La télé-protection permet de sécuriser le soutien à domicile en mettant à disposition des personnes un système d'alerte permanent, avec une personne référente. Le CIAS gère l'inscription et l'installation de la télé-protection. Son coût mensuel est de 32 €.

Le service de soins infirmiers à domicile permet le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées dans certains actes de la vie quotidienne (toilette ou soins de bien-être).

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

BENEFICIER D'UN SERVICE QUOTIDIEN POUR EVITER DE CUISINER OU FAIRE SES COURSES

Créé en 1984, le portage de repas à domicile est destiné aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en difficulté. Ce service permet d'accompagner les personnes au quotidien en leur apportant une alimentation équilibrée et adaptée.

Les repas sont préparés par le service cuisine-restauration de la Maison de retraite de Yenne et sont élaborés par une diététicienne.

Le portage de repas propose des repas copieux avec de multiples options selon les régimes alimentaires ou les textures désirées. Les repas sont livrés quotidiennement pour un coût unitaire de 9,50 €.

Renseignements et inscription au 04 79 44 47 24

RENTREE DES SERVICES AU MULTI-ACCUEIL ET AU CENTRE DE LOISIRS

MULTI-ACCUEIL

LES PROJETS 2020 REPORTES A L'ANNEE PROCHAINE

La commission d'admission a permis d'attribuer toutes les places d'accueil pour cette rentrée de septembre 2020. La structure fonctionne donc au complet. Seules quelques places en accueil occasionnel peuvent encore être attribuées en cours d'année.

Un certain nombre de projets n'a pas pu avoir lieu cette année en raison de la crise sanitaire, comme le spectacle de fin d'année, les visites à l'école maternelle, la promotion de l'allaitement maternel lors de la semaine mondiale, des interventions d'acteurs culturels dans les services...

Ces actions en direction des familles, qui participent à la qualité d'accueil offerte par le service, seront reportées l'an prochain...



ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE UN FONCTIONNEMENT (PRESQUE) NORMAL CETTE ANNEE

L'accueil de loisirs a fonctionné toute l'année, malgré les contraintes sanitaires. L'accueil de l'été a pu avoir lieu presque normalement, seules les sorties en extérieur en grand groupe ont dû être annulées... Les animateurs ont privilégié les activités en petit groupe, dans l'enceinte des locaux habituels.

L'atelier théâtre, déjà organisé l'an passé, et réclamé par les enfants, a pu être reconduit sur une partie de l'année les mercredis après-midi avec une douzaine d'enfants.



COVID 19 : RETOUR SUR UNE ANNEE PARTICULIERE POUR LES SERVICES

1^{er} confinement

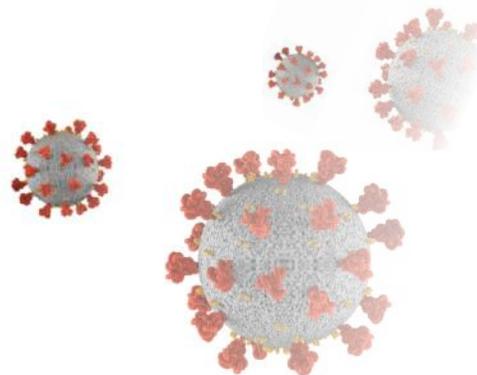
MARS 2020 : Fermeture du multi-accueil, du service périscolaire, du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

- Mise en place du télétravail pour le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu Ressource qui poursuivent un accompagnement des familles et des assistantes maternelles à distance.
- Mise en place d'un service minimum d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de crise, à l'école de Yenne, pour toutes les familles du canton, les jours d'école et les mercredis.

Le multi-accueil et l'accueil de loisirs Jeunes ont tous les deux dû être fermés administrativement une semaine suite à la déclaration d'un cas positif Covid 19. Mais aucun cas de contamination directe n'a été déploré.

L'accueil périscolaire, également touché, a pu maintenir son fonctionnement sur les conseils de l'ARS.

La collectivité remercie chaleureusement l'ensemble de ses agents territoriaux, en première ligne dans l'accueil des enfants, en cette période difficile et contraignante dans l'exercice de leur fonction. Leur dévouement pour continuer à porter leur mission d'accueil des enfants, notamment pendant le premier confinement, est à saluer.



Déconfinement

MAI 2020 : Ouverture progressive du multi-accueil avec de grosses contraintes sanitaires

- Prise en compte des contraintes sanitaires avec la limitation du nombre d'enfants et des groupes en vase clos
- Progressivement la structure retrouve son rythme de croisière en juin. Le centre de loisirs rouvrent également avec une jauge également abaissée pour l'accueil des mercredis et des vacances scolaires, le périscolaire coordonne son protocole sanitaire avec chaque école.

Reconfinement

NOVEMBRE 2020 : Les structures d'accueil des enfants restent obligatoirement ouvertes

- Les structures d'accueil continuent à fonctionner avec des mesures sanitaires proches de celles du déconfinement du printemps.

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) TOUT SAVOIR SUR LES PROJETS DE L'ANNEE

LES ATELIERS DU CIRQUE

DECOUVRIR DES ACTIVITES MOTRICES
TOUT EN S'AMUSANT

Tout au long de l'année, les assistantes maternelles fréquentant le Relais ainsi que les enfants du multi-accueil ont pu participer à des ateliers d'éveil aux arts du cirque, animés par Julia de la compagnie Oleïa.

L'occasion pour les enfants de découvrir diverses activités motrices et artistiques, tout en s'amusant.

Au programme : manipulation d'objets sensorimoteurs, parcours de motricité avec trampoline, funambulisme et petit chapiteau...

FORMATIONS DELOCALISEES

A DESTINATION DES ASSISTANTES
MATERNELLES

Dans le cadre de la formation continue des Assistantes maternelles, le Relais a organisé plusieurs formations sur Yenne sous différents thèmes:

« Accompagner l'évolution psychomotrice du jeune enfant » (en septembre 2019)

« Alimentation de l'enfant de moins de 3 ans » (en février 2020)

Une dizaine d'assistantes maternelles ont pu participer à ces temps de formations, leur permettant d'échanger et d'apprendre des expériences de chacune tout en leur donnant des clés pour s'adapter aux situations difficiles qu'elles peuvent rencontrer.

INFO COVID - PERMANENCES



Durant la crise sanitaire, le RAM reste ouvert pour des permanences téléphoniques. Les accueils se font uniquement sur RDV.

Renseignement au 04 79 36 66 74

CONFERENCE TELEPHONIQUE

MIEUX APPREHENDER LES NOUVELLES
REGLES SANITAIRES

Juste après le déconfinement, le Relais a proposé à certaines assistantes maternelles qui le souhaitent, une conférence téléphonique animée en collaboration avec Marjolaine DUHOUX, infirmière puéricultrice de la PMI.

Ce temps de parole a permis pour chacune d'échanger sur le vécu et le rythme de travail pendant et après le confinement et également de revoir ensemble les nouvelles préconisations sanitaires à mettre en place à leur domicile.

FOCUS SUR LA RENTREE

PERMANENCES SEULEMENT SUR RDV

Depuis la rentrée de septembre, le Relais a repris les ateliers d'éveil en respectant un protocole d'accueil (port du masque obligatoire pour les professionnelles, lavage des mains des enfants et des adultes à l'arrivée et au départ...).

Concernant les permanences physiques, celles-ci ont lieu sur les horaires habituels d'ouverture et se font uniquement sur RDV.



LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

UN LIEU CONVIVAL ET D'ECOUTE PROPOSE AUX FAMILLES DES JEUNES ENFANTS

LAEP 2019/2020

LE LIEU D'ACCUEIL, C'EST AUSSI POUR LES PAPAS !

Sur l'année scolaire écoulée, c'est ainsi 7 papas qui ont fréquenté régulièrement le lieu avec leur(s) enfant(s) !

Mais oui, ici on ne parle pas forcément layette et maternité... l'éducation des enfants, c'est l'affaire de tous... et jouer en fait partie !

Pour tous ceux qui aimeraient pousser la porte : le LAEP est ouvert tous les mardis et jeudis de 9 h à 11 h (en période scolaire).

Venez partager un moment convivial avec votre enfant de 0 à 4 ans (gratuit, sans inscription, Espace petite enfance). Vous prendrez plaisir à renouer des liens si important dans cette période !

LIEU RESSOURCES PARENTALITE 0-6 ans

UN NOUVEAU SERVICE EST OUVERT DEPUIS JANVIER

En cette rentrée particulière, vous cherchez des ouvrages sur la question de la séparation, des émotions, de la santé...

Prenez RDV ou venez sur les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h ou sur RDV.

Vous pouvez emprunter 3 ou 4 ouvrages spécialisés petite enfance (0-6ans) et parentalité, et venir échanger sur ces sujets.

Vous pouvez réserver vos livres par téléphone ou par mail.

Le fond documentaire est régulièrement enrichi ! n'hésitez pas à venir vous renseigner !

VISIOCONFERENCE

Après le confinement, une visioconférence a été proposée par le LAEP et le Lieu Ressource Parentalité.

Elle a eu lieu le 30 juin dernier, et a abordé la question suivante : « Comment accompagner nos enfants après le confinement ? »

Le psychologue Clément SEGISSEMENT a animé ce temps d'échange atypique mais bénéfique ! De quoi déculpabiliser tous les parents présents !



INFO COVID

Pour le bien de tous, des changements ont eu lieu pour respecter les consignes sanitaires.

Plus d'infos au 06 84 71 03 35

laep@ccyenne.fr



ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE JEUNESSE

La communauté de communes s'est lancée dans la transformation de l'Espace Jeunes en un espace public d'animation, d'information et de prévention pour les jeunes de 10 à 25 ans, ouvert toute l'année.

Un lieu ressource et de documentation sera également à leur disposition avec prêt gratuit d'ouvrages sur les problématiques adolescentes.

L'objectif est d'être labellisé par le CRIJ en Point Information Jeunesse (PIJ) qui est un lieu d'écoute, d'information et d'accompagnement des jeunes et de leurs familles dans leurs préoccupations, à savoir :

- Recherche de stages, jobs d'été
- Logement, mobilité
- Santé, prévention des risques
- Mobilité internationale : études, projets humanitaires
- Chantiers jeunes pour financer des projets (permis, vacances).

« La communauté de communes redynamise sa politique jeunesse, en offrant un nouvel accompagnement aux jeunes du territoire et à leurs familles. Par ailleurs, l'Espace jeunes fait peau neuve cette année afin de devenir plus convivial, plus chaleureux, ouvert à tous et modulable ».

Virginie GIROD

Vice-présidente déléguée à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et au périscolaire



Zoom sur les activités

• CHANTIER JEUNES

Si les conditions le permettent, un chantier devrait être programmé pour les vacances de février. Un groupe de jeunes est déjà mobilisé et motivé pour le réaliser.



• MOBILITE

Le mercredi après-midi, les jeunes peuvent déjeuner à l'Espace Jeunes, sous l'encadrement de l'animateur jeunesse, et peuvent être raccompagnés le soir chez eux pour ceux qui n'auraient pas d'autres solutions de transport.
Renseignement au 06.89.65.38.86

• PASSERELLES MARMOTS / TEAM ADOS

Des passerelles vont être programmées les mercredis pour que les « grands » des Marmots puissent faire connaissance avec le Team Ados et son fonctionnement à l'Espace Jeunes.
Inscription au 06.48.69.21.15

PREVENTION ET REDUCTION DES RISQUES LIES AU COVID 19 - LE NOUVEAU PROJET DE L'ARS

Le service Jeunesse a répondu à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé pour accompagner les jeunes dans cette période de crise sanitaire, en proposant plusieurs actions au 1^{er} trimestre 2021

LE PROGRAMME

Organisation d'un Escape Game à l'Espace Jeunes pour toutes les classes de 6^e et 5^e du collège la dernière semaine de janvier : sensibilisation ludique à l'impact du COVID sur leur vie d'adolescent.

Intervention en classe pour tous les élèves du collège la 1^{ère} semaine de février par du personnel médical du Centre Hospital de Chambéry et les animateurs jeunesse: expérimentation de boîtes à coucou pour sensibiliser aux gestes barrières et aux situations à risque dans la vie quotidienne (repli sur soi, addictions...), favoriser l'expression des élèves sur leur ressenti vis-à-vis de l'épidémie et sur son impact psychosocial.

Création de scénettes de théâtre avec un professeur de Français du collège pour permettre aux jeunes de s'exprimer sur leurs ressentis depuis le début de l'épidémie, et leur permettre de parler de leurs émotions.

Création d'une soirée prévention sous forme d'une conférence pour les jeunes et leurs familles.

Intervention auprès des adultes encadrants du collège pour les accompagner dans la prise en charge des élèves et les sensibiliser à leur rôle d'acteur de prévention.



En partenariat avec :

- Agence Régionale de la Santé (ARS)
- Centre Hospitalier Métropole Savoie
- Collège Charles Dullin de Yenne
- IREPS Auvergne Rhône Alpes
- Association Nationale de Prévention en alcoologie et addictologie

SERVICES PERISCOLAIRES

MISE EN PLACE DE TEMPS D'ETUDES SURVEILLES

Pour répondre à la demande de certaines familles lors des conseils d'école, l'intercommunalité étudie la possibilité de mettre en place des temps d'études surveillés dans chaque périscolaire à partir de janvier 2021 sur la 2^{ème} heure d'accueil.

Les enfants qui le souhaitent, sans obligation, pourront s'installer pour réviser leurs leçons, dans un endroit calme et à l'écart du reste du groupe. Il ne s'agit pas d'une aide aux devoirs, mais d'un aménagement pour permettre aux enfants de s'avancer sur leur travail avant de rentrer à leur domicile.

Par ailleurs, depuis la rentrée de septembre, la collectivité a harmonisé les horaires d'ouverture de l'ensemble des sites périscolaires, en élargissant les horaires d'accueil, le matin à partir de 7h15, et jusqu'à 18h30 le soir, sans modification des forfaits mensuels.

Projet pédagogique de l'année

Malgré le contexte sanitaire difficile qui impose de nombreuses règles contraignantes, les équipes ont à cœur de maintenir des activités ludiques enrichissantes pour les enfants. Un thème collectif, qui sera décliné pendant toute l'année scolaire a été choisi par l'ensemble des sites du territoire : « D'un monde à l'autre ».

Dans chaque école, les enfants ont réalisé des œuvres cet automne autour du thème de la galaxie et du pôle Nord.



En 2020, le périscolaire, c'est :

- 7 lieux d'accueil sur le territoire
- 555 enfants concernés sur les 573 scolarisés
- 128 627 heures d'accueil effectuées durant l'année
- Des dizaines d'animations durant l'année sur l'ensemble des sites

ÇA SWINGUE DANS LES ECOLES ! FAIRE DECOUVRIR AUX JEUNES ELEVES L'UNIVERS DE LA MUSIQUE

Depuis plusieurs années, les écoles de la CCY accueillent une musicienne intervenante afin de sensibiliser les enfants à différentes pratiques culturelles et leur permettre de prendre part à un projet musical.

Au-delà des connaissances musicales qu'il apporte, l'enseignement de la musique participe au développement de l'aisance corporelle, à une plus grande facilité d'apprentissage ou à la capacité de mémorisation.

A travers plusieurs séances de travail, la musicienne intervenante, en lien avec les enseignants, met en place un projet musical autour d'un thème choisi qui donne lieu, in fine, à une restitution publique.

Ces projets permettent aux enfants de s'investir collectivement et de s'épanouir en vue d'un même objectif.



LES PROJETS

Malgré les bouleversements occasionnés par les confinements, cette année a encore une fois vu naître de beaux projets, grâce aux artistes et professionnels de la musique de notre territoire, dont le Chat aux Grandes oreilles (CGAO), qui ont réussi à maintenir du lien et des activités dans les écoles.



De novembre 2019 à mars 2020, notre intervenante a collaboré avec les professeurs de la CGAO pour enrichir le projet « du musée à la musique », créé par trois enseignantes de l'école de Yenne.

C'est ainsi que chaque élève a eu la chance de manipuler les percussions, le violon, la flûte, la clarinette, et de rencontrer des musiciens spécialisés en instruments anciens et moyenâgeux.

Les écoles de **Lucey et Billième** ont engagé un travail ambitieux autour des percussions qui, malgré le confinement, a réussi à se concrétiser fin juin par des restitutions filmées en plein air.

Parallèlement, l'école de **St-Paul** a mené un projet collaboratif de chœur et orchestre, avec apprentissage de chansons et d'oeuvres instrumentales. Grâce aux efforts de chacun, un court spectacle a pu être présenté pour le carnaval.

Fin juin, pour mettre du baume au coeur de chacun, des mini-concerts ont été offerts dans plusieurs cours d'écoles par la CCGO et ses professeurs.

Cet automne, la rentrée s'est faite en musique dans les écoles de **St Jean de Chevelu, Jongieux, Lucey, Yenne, Traize, Billième** avec des concerts de qualité dans des styles très différents: variété, classique, ancien, irlandais...

POURSUITE DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE EN 2020

Malgré les difficultés liées à la crise sanitaire et aux confinements, la communauté de communes a poursuivi son programme de travaux sur plusieurs communes du territoire.



SECURISATION DE L'ALIMENTATION DE MEYRIEUX-TROUET

CONTINUER A ASSURER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE

Meyrieux-Trouet est alimenté par le captage de Crémaire. Le débit de cette source a diminué au fil des dernières années et ne permet plus d'assurer l'alimentation des habitants de la commune. En 2018 et 2019, il était parfois trop faible et le service des eaux a dû temporairement secourir la commune en transportant de l'eau en camion-citerne pour remplir le réservoir et continuer à assurer l'alimentation des habitants.

Un second captage, le Risolet, est présent sur la commune de Meyrieux-Trouet. Jusqu'à présent, il servait uniquement à alimenter les communes de St-Pierre d'Alvey et de Gerbaix. Pour pallier à la défaillance du captage de Crémaire, la CCY a procédé au raccordement du captage du Risolet sur le réseau de Meyrieux-Trouet en créant une station de pompage pour remplir le réservoir desservant la commune.

Afin de réduire les coûts, les travaux ont été réalisés en partie par les fontainiers du service des eaux (bâtiment et station de pompage). Le montant total de l'opération est de 65 000 € HT. La CCY a bénéficié d'une subvention de 50 % du Conseil départemental.



MAILLAGE DE SECOURS ENTRE LE RESEAU D'EAU DE BILLIEME ET CELUI DE JONGIEUX

SECURISER ET FIABILISER L'ALIMENTATION EN EAU DE BILLIEME

Jusqu'à présent, Billième ne disposait pas de secours d'alimentation en eau potable. Elle était autonome grâce à deux captages, Pré Rozel et Les Granges. Pour sécuriser et viabiliser l'alimentation en eau potable (baisse du débit, pollution...), un maillage de secours a été réalisé par la communauté de communes avec le réseau de Jongieux (alimenté par le captage des Ménards situé à St-Paul).

Ce chantier a été confié à l'entreprise Fontaine TP pour un montant de 148.183,85 € HT. La communauté de communes de Yenne a bénéficié d'une subvention de 80 % (50 % du Conseil départemental et 30 % de l'Agence de l'eau).



RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE A LUCEY

LIMITER LES FUITES POUR AMELIORER LE RENDEMENT DU RESEAU

Le service des eaux poursuit son programme de renouvellement des conduites d'eau potable les plus défectueuses. En 2020, des travaux ont été réalisés à Montagnin et Crémon.

Un groupement entre la CCY, Lucey et le SDES (Syndicat départemental d'énergies de la Savoie) a permis d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau d'eau et d'enfouissement des réseaux secs*. La partie terrassement et enfouissement a été confiée au groupement Fontaine TP/Dumas TP/Favier TP pour un montant de 525 000 € HT, dont 230 000 € HT uniquement pour le réseau d'eau. La partie câblage électrique et télécom a été confiée à la société Porcheron pour un montant de 155 981 € HT. Pour ce chantier, la CCY a bénéficié de 80 % de subvention pour le réseau d'eau (50 % de l'Agence de l'eau et 30 % du Conseil départemental), soit une aide financière de 184 000 €.

* On distingue les réseaux secs (électricité, téléphonie...) des réseaux humides (eau potable, eaux pluviales, eaux usées...).

CAPTAGE DU BELIER A VERTHEMEX REPRISE DE L'EQUIPEMENT POUR AMELIORER LE DEBIT

Le captage du Bélier permet l'alimentation en eau potable d'une grande partie de Verthemex (depuis le chef-lieu jusqu'à l'Abbaye). Il est la seule ressource capable d'alimenter ce secteur et il n'existe aucun maillage avec une autre commune de la communauté de communes de Yenne.

Voyant le débit d'eau diminuer et constatant des pertes d'eau à l'aval de l'ouvrage, la CCY a décidé de réaliser un nouveau captage en lieu et place de celui existant afin de récupérer un débit plus important.

Pour l'aider dans la réalisation de ces travaux relativement complexes, la collectivité a missionné un hydrogéologue pour coordonner et suivre ce chantier.

Les travaux confiés à la société Fontaine TP ont donné entière satisfaction. Le nouveau captage a permis de retrouver le débit initial permettant d'alimenter les usagers du chef-lieu jusqu'à l'Abbaye. Le montant total de cette opération est de 63 000 € HT. La CCY a bénéficié de 50 % de subvention de l'Agence de l'eau, soit une aide financière de 31 500 €.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

DES AIDES POUR LA REHABILITATION DES INSTALLATIONS

La communauté de communes pilote des programmes groupés de réhabilitation afin de permettre aux particuliers de bénéficier d'une aide forfaitaire de 2000 € par installation réhabilitée. Cette aide est allouée par le Conseil départemental de la Savoie dans le cadre de leur « Appel à projets EAU » (2018-2022).

En 2019, cette aide a permis à 14 particuliers de réhabiliter leur installation. La demande d'aide financière octroyée en novembre 2020 permettra par ailleurs la réhabilitation de 12 installations.

Conditions d'éligibilité :

- Tout propriétaire sans condition de ressources,
- L'installation d'assainissement actuelle a fait l'objet d'un diagnostic du SPANC et a été classée « point noir » (non conforme à risques).



► BESOIN D'AIDE ?

Nous pouvons vous accompagner dans la constitution de votre dossier et vous apporter toutes les informations nécessaires au

04 79 36 92 74 ou 06 78 45 73 68 (SPANC)



L'éco-prêt à taux zéro

La Loi de Finances 2019 a maintenu jusqu'au 31 décembre 2021 l'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour les travaux de réhabilitation de votre installation d'ANC.

Les travaux doivent concerner le remplacement de l'installation par des dispositifs ne consommant pas d'énergie, sous réserve de respecter les prescriptions techniques fixées par la réglementation en vigueur.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905>

VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES ET TOUTES EAUX DES TARIFS PREFERENCIELS

DES PRESTATIONS D'ENTRETIEN
PROGRAMMEES PAR LA CCY

Pour les personnes qui le souhaitent, la communauté de communes de Yenne propose une prestation d'entretien comprenant le curage et la vidange des fosses septiques, fosses toutes eaux, préfiltres et bacs à graisse, réalisée par l'Entreprise RAY Assainissement (38).

Les prix proposés dans le cadre de ce marché ne sont pas prévus pour des interventions d'urgence. L'entreprise intervient dans le cadre de vidanges groupées et programmées par la communauté de communes.



PRIX DES PRESTATIONS POUR UNE COMMANDE ENTRE LE 1^{er} NOVEMBRE 2020 ET LE 1^{er} NOVEMBRE 2021

Vidange d'une fosse toutes eaux ou septique :

Volume < 2 000 litres : 95 €

2 000 < Volume < 3 000 litres : 103 €

3 000 < Volume < 5 000 litres : 110 €

Traitement des matières de vidange en site agréé :

Prix calculé comme suit : prix de la vidange en fonction du volume de l'ouvrage + traitement des matières de vidange en fonction de la quantité de matières vidangées.

Vidange d'un bac à graisse seul + transport et dépotage des graisses sur un site agréé : 50 €

Entretien d'un préfiltre indépendant de la fosse : 34 €

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Art 1331-1-1 du Code de la Santé
Publique

Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L. 1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

POUR EN SAVOIR PLUS

Appeler le 04-79-36-92-74 ou 06-78-45-73-68
(SPANC)

GESTION DES ORDURES MENAGERES SIMPLIFIER L'ACCES AUX CONTENEURS ET REDUIRE LES INCIVILITES

Il a été décidé de supprimer les lecteurs de badge afin de simplifier l'accès aux conteneurs pour les usagers, réduire les incivilités et maîtriser intelligemment les coûts de fonctionnement.

LA REDEVANCE INCITATIVE UN BILAN POSITIF MAIS CONTRASTE

En 2014, lors du passage à la redevance incitative, les élus de la communauté de communes de Yenne ont souhaité promouvoir les gestes du tri. Ce système a eu le mérite de faire diminuer les quantités d'ordures ménagères collectées (de 210 kg/hab en 2013 à 85 kg/hab en 2020) et d'améliorer le tri des déchets.

Le budget « Déchets » de la CCY supporte le coût du ramassage et de l'incinération des ordures ménagères, du tri sélectif ainsi que celui de la déchetterie.

Depuis quelques années, le coût de la déchetterie augmente pour deux grandes raisons :

- La diminution des recettes liées à la vente de certains matériaux (ferraille, carton).
- L'augmentation des tonnages, due notamment aux usagers des collectivités voisines ayant installé un contrôle d'accès limitant le nombre de passages annuels.

« Le passage par la redevance incitative a eu le mérite d'améliorer le tri des ordures et ainsi de diminuer les quantités collectées. Mais les désagréments constatés ont montré qu'il était indispensable de revoir notre système de gestion des déchets ».

Laurence BOIRON

Vice-présidente déléguée à l'Environnement

LE PASSAGE A UNE REDEVANCE NON INCITATIVE

C'EST DESORMAIS UNE NECESSITE

En 2020, les élus communautaires ont fait le choix d'une redevance non incitative pour différentes raisons :

- Les incivilités telles que du vandalisme sur les lecteurs de badge ou des ordures posées au pied des conteneurs, qui obligent l'intervention des agents communaux.
- La dégradation de la qualité du tri suite aux dépôts d'ordures ménagères dans les bennes « emballages ».
- L'équité vis à vis des collectivités voisines qui reçoivent une partie des ordures de notre territoire.
- L'impossibilité pour les touristes de déposer leurs ordures dans les conteneurs.
- La récente évolution des normes de télécommunication nous obligeant à changer les lecteurs de badge, entraînant un surcoût élevé pour notre collectivité.



REORIENTATION DE LA POLITIQUE COMMUNAUTAIRE MISE EN PLACE D'UNE REDEVANCE AVEC UN TARIF UNIQUE

LES GESTES DU TRI ACQUIS ET MIS EN PRATIQUE

Les gestes du tri sont maintenant acquis et mis en pratique par la majorité de nos concitoyens.

C'est pourquoi il a été décidé de laisser en libre accès les conteneurs d'ordures ménagères afin de faciliter le système pour les usagers et réduire les incivilités.

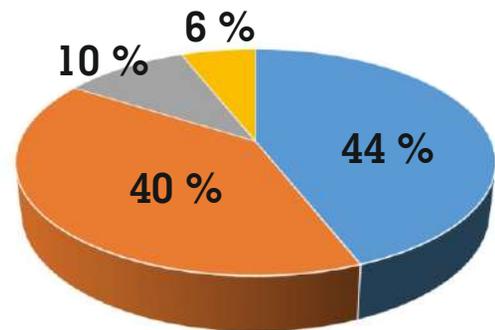
Ensemble, poursuivons notre démarche environnementale, en agissant pour une gestion cohérente des déchets !

UN TARIF A ADAPTER EN FONCTION DE L'EVOLUTION DES COÛTS

Afin de conserver une gestion saine de la collecte et du traitement des déchets et faire perdurer la qualité du service, une hausse de la tarification était devenue nécessaire.

Après avoir étudié différentes pistes de gestion et tenu compte des investissements nécessaires, il a été voté un tarif unique pour 2021 de 194,70 € par an et par ménage.

Ce tarif est calculé au plus juste pour garantir des finances stables et équilibrées, tout en limitant au maximum l'impact auprès des habitants.



Tarif unique par ménage/an de 194,70 €, réparti comme suit :

- Collecte des ordures ménagères - 85,60 €
- Déchetterie - 77,90 €
- Tri sélectif - 19,50 €
- Frais généraux - 11,70 €

« En arrêtant la redevance incitative, notre collectivité a fait le choix de passer d'un effort individuel à un effort collectif ».

La Commission « déchets » de la CCY



Horaires déchetterie de Yenne

HORAIRES HIVER

Du 1^{er} octobre au 31 mars

Lundi au Vendredi : 14 h à 17h30

Samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 17h30

HORAIRES ETE

Du 1^{er} avril au 30 septembre

Lundi au Vendredi : 14 h à 19 h

Samedi : 9 h - 12 h / 14 h - 19 h

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITES (LOM) REPLACER L'HABITANT AU COEUR DU PROJET DE MOBILITE

La Loi d'Orientation des Mobilités, entrée en vigueur le 24 décembre 2019, se donne pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, réduire les inégalités d'accès aux solutions de mobilités et remédier à l'insuffisance des investissements pour les infrastructures.

La loi d'orientation des mobilités entend supprimer les zones blanches de la mobilité (zones non couvertes par une autorité organisatrice de la mobilité) en accordant de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour organiser notamment des services tels que l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande. Des plans mobilités, couvrant l'ensemble des formes de mobilité, doivent remplacer les actuels plans de déplacement urbain (PDU).

L'une des réponses apportées par la LOM réside dans la volonté de rendre obligatoire, sur l'intégralité du territoire national, l'exercice de la compétence mobilité par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM).

En effet, jusqu'à présent, seules les communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles étaient obligatoirement AOM, les communautés de communes pouvant faire le choix d'exercer cette compétence de manière facultative.

Ainsi, après la mise en application de la LOM, chaque communauté de communes devra faire le choix d'ici le 31 mars 2021 de prendre ou non cette compétence.

Dans le cas contraire, la Région, qui dispose également du statut d'AOM, exercera cette compétence en lieu et place de la communauté de communes.



TRANSPORT SCOLAIRE

DEUX TRANSPORTEURS POUR ASSURER LES CIRCUITS SUR LE TERRITOIRE

Les cars Albannais Voyages et Transarc Ségui assurent depuis l'année dernière le transport scolaire sur le territoire communautaire.

L'ouverture des services est possible, en fonction des places disponibles, pour les personnes n'entrant pas dans le contexte de la charte des transports scolaires. Ces personnes doivent se faire connaître auprès de la collectivité. Des tickets de 3 € par trajet sont délivrés. Les services transportant des élèves de maternelle et primaire ne sont pas concernés par cette ouverture au public.

La région peut verser une aide aux parents qui, en l'absence totale ou partielle de service de transport organisé, assurent le transport de leurs enfants entre leur domicile et l'établissement scolaire (distance de plus de 3 km) ou le point d'arrêt le plus proche situé à 3 km ou plus de leur domicile. La famille doit procéder à l'inscription de son enfant sur le site de la région lors de la période d'inscription au transport scolaire et coche la case « voiture particulière » en mode de transport.

Les fiches horaires de chacun des circuits sont disponibles sur le site internet de la CCY



11 circuits



87 points d'arrêt



342 élèves transportés

Du mois de mai jusqu'au 15 juin 2021, pensez à vous inscrire pour la rentrée de septembre 2021 sur le site de la Région ! Les cartes seront ensuite envoyées directement aux domiciles des familles.

toutes les actualités sur le transport scolaire sur le site www.auvergnhonealpes.fr



LE SMAPS, un outil au service des intercommunalités de l'Avant-Pays Savoyard

Regroupant 36 communes à travers les intercommunalités de Val Guiers, du Lac d'Aiguebelette et de Yenne, le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) oeuvre pour l'élaboration et la mise en oeuvre des projets de développement au service du territoire.

Le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard est né en 1995 avec une triple ambition :

- animer et coordonner un projet de territoire pour l'Avant Pays Savoyard et mobiliser les financements des partenaires publics ;
- accompagner les communes, les structures intercommunales et les acteurs privés ou associatifs dans le montage de leurs projets, liés notamment à l'économie, l'habitat, la culture, le tourisme et les activités de plein air.
- mettre en place un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Suite aux élections municipales et intercommunales, l'exécutif du syndicat a été renouvelé. Il s'apprête désormais à relever les nouveaux défis liés à la transition écologique, l'écomobilité, l'habitat ou le tourisme.



L'EXECUTIF

Guy DUMOLLARD, Président
Maire de Traize et Président de la CCY

Barthélémy PICHE, 1^{er} Vice-président
Adjoint à Domessin et délégué à la CCVG

Marie-Lise MARCHAIS, 2^{ème} Vice-présidente
Adjointe à Novalaise et déléguée à la CCLA

François MOIROUD, 3^{ème} Vice-président
Maire de Yenne et Vice-président de la CCY

Georges CAGNIN, 4^{ème} Vice-président
Maire de Champagneux et Vice-président de la CCVG

Christophe VEUILLET, 5^{ème} Vice-président
Maire de Gerbaix et Vice-président de la CCLA

André BOIS, Membre du Bureau
Maire de DULLIN et Président de la CCLA

Paul REGALLET, Membre du Bureau
Maire d'Avressieux et Président de la CCVG

« Nous disposons de compétences techniques importantes au SMAPS pour nous aider à définir des stratégies, rechercher des financements et accompagner les projets des collectivités adhérentes ».

Guy DUMOLLARD
Président

Le Syndicat de l'Avant-Pays Savoyard

LE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT

IMPULSER UNE NOUVELLE DYNAMIQUE TERRITORIALE DE LA RENOVATION ENERGETIQUE MOBILISANT LES COLLECTIVITES LOCALES

La rénovation énergétique des logements et la lutte contre les passoires thermiques sont une priorité nationale qui répond au triple enjeu climatique, de pouvoir d'achat et de qualité de vie.

Dans ce contexte, la Loi pour la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) de 2015, impose la mise en place d'un Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Ce service doit être mis en œuvre à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités. Sa mission première et obligatoire est d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenus. Cette mission est gratuite pour le particulier et exercée de manière neutre et indépendante.

Afin de répondre de manière cohérente à la loi et dans le but de massifier la rénovation énergétique, une réflexion entre les EPCI, les Syndicats mixtes associés et le Département de la Savoie a été engagée dès fin 2018 avec pour objectif de :

- simplifier les dispositifs, condition indispensable de leur lisibilité et leur accessibilité à tous les publics,
- mutualiser les moyens à une échelle adaptée afin d'offrir un service de qualité.
- garantir l'équité territoriale en déployant un service commun pour l'ensemble des Savoyards, tout en conservant une assise territoriale locale pour l'accompagnement des projets.

La communauté de communes de Yenne a participé avec le SMAPS à cette réflexion collective à l'échelle de la Savoie et reconnaît le Département en tant que structure porteuse de la Plateforme du Service Public Performance Energétique de l'Habitat.

La CCY va mettre à disposition de ce service public des lieux pour l'organisation de permanences locales et va concourir financièrement à la Plateforme du SPPEH, à hauteur de 0,50 € à minima par habitant et par an.

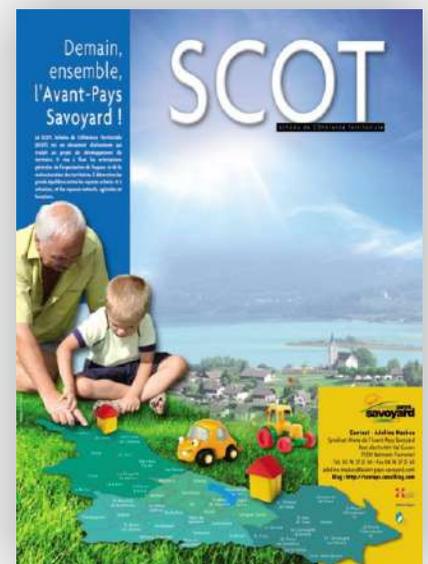
Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT)

Un vrai projet d'aménagement et de développement du territoire

Le SCOT est un document de planification qui détermine les orientations stratégiques, à l'échelle de plusieurs intercommunalités, d'un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de zones économiques et commerciales, dans un environnement préservé et valorisé.

Le territoire du SCOT de l'Avant Pays Savoyard se compose de 3 intercommunalités représentant plus de 25.000 habitants.

Le document a été approuvé en 2015 et est depuis opposable au document d'urbanisme des communes, dont les PLU.



TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) VERS UN NOUVEAU PAYSAGE ENERGETIQUE

Depuis octobre 2020, l'Avant-Pays Savoyard s'est engagé, à travers le SMAPS, dans une démarche visant à atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050

Un territoire à énergie positive (TEPOS) vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.

La rénovation des logements et des bâtiments publics, le développement des mobilités douces, l'évolution des modes de chauffage, l'installation de panneaux solaires sont autant de leviers qui permettront à notre territoire d'atteindre cet objectif.

Un premier programme de 3 ans est en cours d'élaboration et l'ensemble des acteurs du territoire sera impliqué (collectivités, entreprises, citoyens). Financé par l'ADEME, celui-ci permet au SMAPS d'engager une véritable démarche de transition énergétique à l'échelle du territoire.

Son objectif est d'abord d'identifier des actions et des projets locaux pour réduire la consommation d'énergie et augmenter la production locale d'énergies renouvelables. Ensuite le SMAPS pourra accompagner et orienter les porteurs de projets, notamment pour disposer de conseils techniques ou chercher des financements.

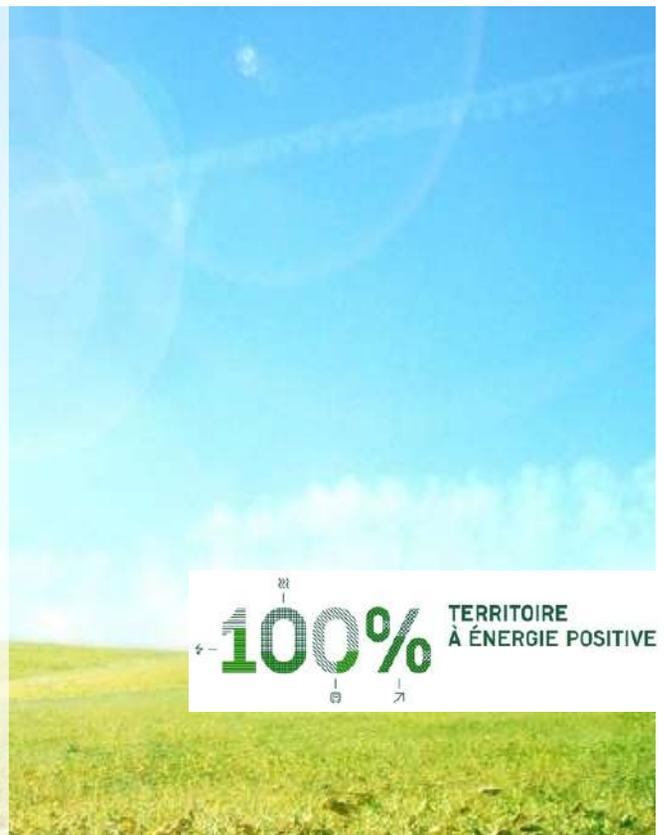
« Au-delà d'une nécessité climatique, la transition énergétique est une véritable opportunité pour les territoires : développement de l'activité et de l'emploi, autonomie énergétique, effets bénéfiques sur la santé. C'est pourquoi il est urgent d'agir ».

Guy DUMOLLARD
Président

Vous avez une idée, un projet ? Vous souhaitez participer à la démarche ?

Vous pouvez d'ores et déjà contacter Côme GEROUDET, chargé de mission TEPOS, à l'adresse suivante :

come.geroudet@avant-pays-savoyard.com



Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation pour faire des économies d'énergie et avoir plus de confort dans votre habitation ?

FAIRE Tout pour ma rénov' (*), est un service gratuit et accessible au 04 56 11 99 00 ou sur info@faire73.fr

Tout au long de votre projet, des conseillers vous informent et vous proposent un accompagnement personnalisé en toute neutralité :

- **Par où commencer ?**
- **Quelles solutions techniques choisir :** Isolation par l'intérieur, par l'extérieur ? quel type de matériaux ? changer ses menuiseries et vitrages ? comment veiller à l'étanchéité à l'air ? quel mode de ventilation ?
- **Quelle énergie renouvelable choisir** pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, l'électricité : bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque ?
- **Quelles aides financières possibles ?**
- **Comment mener des économies d'énergie** au quotidien ?

() Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique*



Ce dispositif est financé par l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Savoie et par les collectivités savoyardes.

Le service « **FAIRE Tout pour ma rénov'** » en Savoie est assuré par l'ASDER, acteur historique local de la transition énergétique.

PERMANENCES DE L'ASDER
DE 14 H à 18 H DANS LES LOCAUX
DE LA CCY LES :

22/02 - 22/03 - 26/04 - 17/05 - 28/06

Contactez le service au 04 56 11 99 00 :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi matin.
ou sur info@faire73.fr



LE SYNDICAT DU HAUT RHÔNE (SHR) POUR LA PRESERVATION DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES AUTOUR DU RHÔNE

Depuis 2003, le SHR intervient sur 100 km de Rhône, sur 4 départements (Ain, Haute-Savoie, Savoie et Isère) et sur 3 600 ha de milieux aquatiques du fleuve et 3 800 ha de plaine inondable. Il assure également la gestion des affluents de la rive droite du Rhône entre Valserine et Séran.

Depuis 2018, le SHR exerce la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), que ses intercommunalités membres lui ont intégralement transférée. Il est aussi gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale du Haut-Rhône français et animateur du site Natura 2000 « forêts et îlons du Haut-Rhône ». Le travail du SHR réalisé avec les collectivités du territoire repose sur le concept de solidarité et de cohérence amont-aval, rive droite-rive gauche et est conforme à la doctrine de Bassin RMC, aux préconisations du SDAGE et de son programme de mesures, ainsi qu'aux différents textes réglementaires régissant la gestion des systèmes d'endiguement.

Aux commandes, **Claude COMET, Présidente**, Maire de Parves-et-Nattages (01) et déléguée de la communauté de communes Bugey Sud, épaulée par **Ugo TAMBELLINI, 1^{er} Vice-Président**, **Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET, 2^{ème} Vice-Président**, et **Georges CAGNIN, 3^{ème} Vice-Président**.



Dans le cadre de ses missions, le SHR travaille à la **restauration écologique** du fleuve et de ses îlons, des zones humides de son territoire, des affluents afin de garantir les services rendus à la société civile (épuration de l'eau, rétention des crues, biodiversité, agriculture et loisirs).

Le Syndicat du Haut-Rhône

Le syndicat élabore actuellement un projet de **paiements pour services environnementaux (PSE) destinés aux agriculteurs du territoire**, afin que ces derniers bénéficient de financements à 100% pour la mise en place d'**infrastructures agro-écologiques** (haies, arbres isolés, mares, bandes enherbées et bandes fleuries ...) ainsi que pour une aide vers une évolution des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement dans un souci de développement économique et social viable et durable.

En ce qui concerne le risque Inondations et la gestion des crues, le SHR propose un accompagnement des collectivités pour se préparer à la crise avec **un parcours de formation à destination des élus en partenariat avec l'Institut des Risques Majeurs (IRMA) et des exercices de simulation de crise « inondations » Cit'in Crise.**

Parallèlement, la **démarche de Réduction à la vulnérabilité aux inondations** est en cours avec pour objectif d'apporter un soutien technique et financier pour prévenir et réduire les dommages sur les bâtiments publics, l'habitat privé, les parcelles agricoles et les entreprises.



Le SHR a mis en place également un programme de **sensibilisation à destination des scolaires**, du grand public et des élus pour communiquer et apporter la connaissance sur les richesses et enjeux du territoire.

 **Nouveau :** Rejoignez le SHR sur Facebook

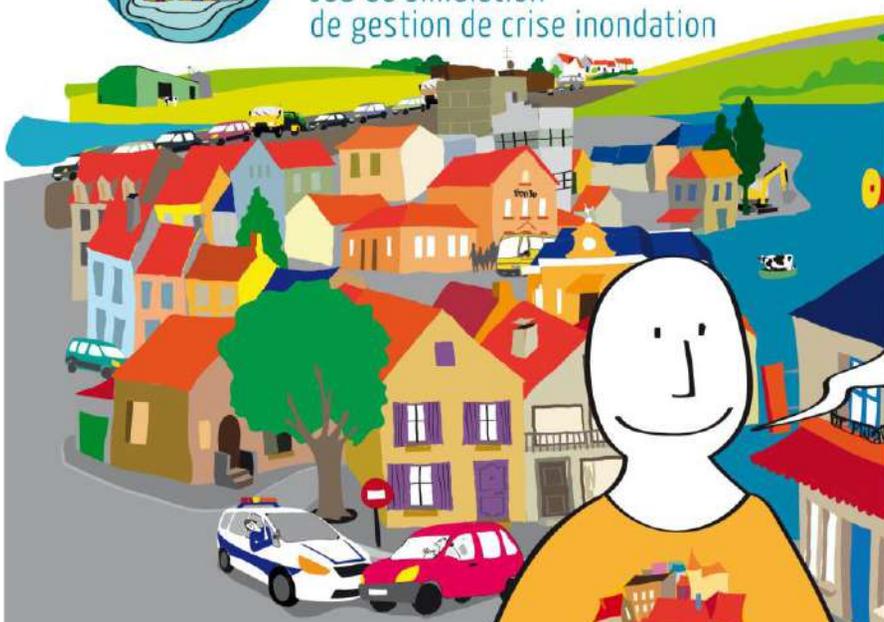
LE CITOYEN ET LA GESTION DE CRISE INONDATION

Découvrir, se préparer, décider en jouant



Cit'in Crise

Jeu de simulation de gestion de crise inondation



Le Rhône est en crue, la ville de FASSALO est menacée. Une cellule se met en place, le maire en prend le commandement en lien direct avec le préfet, la police municipale est prête à intervenir en coordination avec les pompiers, les médias sont sur les dents. Quelle sera la meilleure décision à prendre : évacuer des habitants menacés, barrer des routes, protéger certaines habitations ? À vous de gérer la crise !

Nos communes



La Balme



St-Jean de Chevelu



La Chapelle St-Martin



Traize



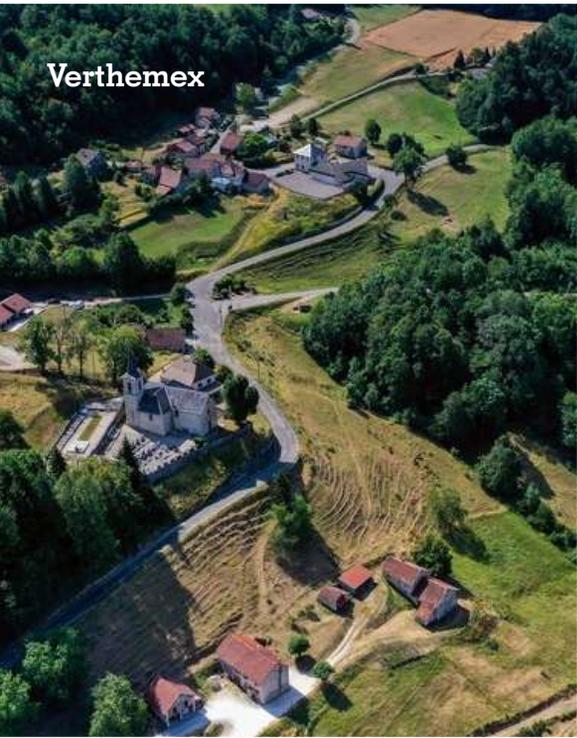
St-Paul sur Yenne



St-Pierre d'Alvey



Meyrieux-Trouet



Verthemex



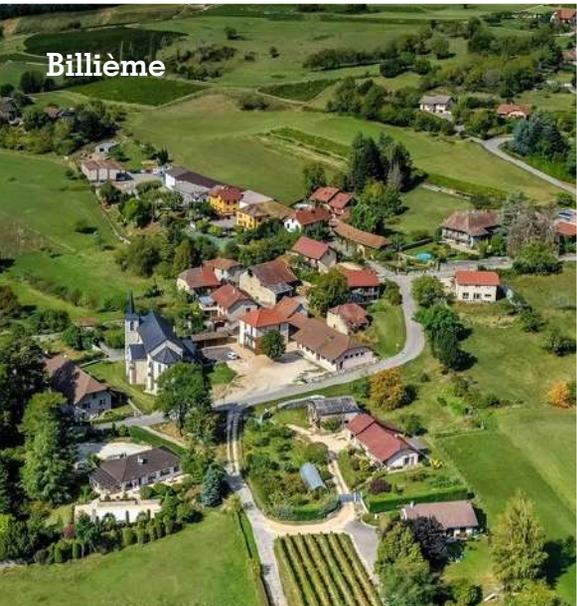
Yenne



Loisieux



Lucey



Billième



Jongieux

Portrait

de la communauté de communes

La communauté de communes de Yenne se situe dans l'avant-pays savoyard, à l'extrémité ouest du département, à proximité des agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains.

Elle comprend 13 communes pour plus de 7.300 habitants. Le territoire, bordé à l'ouest par le Rhône et à l'est par les Monts de la Charvaz et du Chat (culminant à 1.500 m), se caractérise par la qualité et la diversité de ses paysages.

7 341 hab.

POPULATION

57 hab/km²

(moyenne nationale 106 hab/km²)

DENSITE

47 % (5 892 ha)

FORETS ET MILIEUX NATURELS

35 % (4 455 ha)

SURFACE AGRICOLE UTILISEE

29 % (3 723 ha)

ZONES PROTEGEES ET SITES CLASSES

476

NBRE ENTREPRISES

1 509

(44 % du nombre total d'actifs)

NOMBRE D'EMPLOIS PRESENTS
SUR LE TERRITOIRE



Budget et ratios financiers 2020*

4 496 426 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

(Hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement)

- Dépenses à caractère général : 12 %
- Charges de personnels : 32 %
- Atténuations de produits : 24 %
- Charges de gestion courante : 29 %
- Intérêt de la dette : 1,4 %
- Dépenses exceptionnelles : 1,6 %

530 307 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

(Hors solde négatif reporté)

2 595 000 €

(62 % des recettes réelles de fonct.)

PRODUIT DES IMPÔTS DIRECTS

251 800 €

MONTANT ANNUEL DE LA DETTE

408 000 €

EPARGNE DE GESTION⁽¹⁾

⁽¹⁾ Ce montant correspond à la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de gestion, avant la prise en compte des emprunts.

5,4 ans

CAPACITE DE DESENDETTEMENT⁽²⁾

⁽²⁾ La capacité de désendettement exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la collectivité rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.
La zone dangereuse se situe au-dessus de 10 ans. Cette limite marque le seuil du surendettement pour une collectivité locale.

Bonjour,

Au nom de la " minorité " Yennoise, nous avons demandé cet espace d'expression libre, et permis par la loi, pour vous fournir quelques informations supplémentaires, que nous vous livrons :

Le président de la Communauté de Commune de Yenne, après une de nos questions, nous a répondu qu'il n'y aurait pas de fusion de la CCY au niveau de l'Avant Pays Savoyard durant le mandat.

Étant d'accord avec cela, nous en prenons acte. Nous lui avons aussi proposé oralement, de consacrer une réunion en ce début de mandat, pour débattre de ce que nous voulons faire de celui-ci.

Nous sommes en pleine période de négociation pour la prolongation de la concession de la Compagnie Nationale du Rhône.

Nous avons fait en 2 ans un travail de transparence et d'exigence sur leurs obligations environnementales avec les riverains.

La continuité piscicole et la lutte contre les plantes invasives en sont 2 axes à confirmer. 3 études sur notre Rhône dérivé ont été actées en 2019-2020 avec l'Agence de l'Eau dans son programme (2021-2027), sur la sédimentation, l'écologie et les 3 seuils... En mars 2020, a été votée une tarification unique de l'eau.

Les consommations au-delà de 800 m³, ne seront plus facturées 0,20 € de moins le m³. Rappel : un ménage moyen consomme en moyenne, près de 100 m³ par an.

Salutations bénévoles.

René PADERNOZ, Evelyne SIMOND





Nous contacter

ACCUEIL ADMINISTRATIF

Du Lundi au Vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
Tél : 04 79 36 90 76 Fax : 04 79 36 92 72
Mail : accueil@ccyenne.fr

SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Accueil du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et permanence téléphonique uniquement de 13 h 30 à 17 h 00
Tél : 04 79 36 92 74
Mail : spanc@ccyenne.fr

SERVICE JEUNESSE

Accueil du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et permanence téléphonique uniquement de 13 h 30 à 17 h 00
Tél : 04 79 36 92 78
Mail : centredeloisirs@ccyenne.fr

SERVICE PERISCOLAIRE

Accueil du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et permanence téléphonique uniquement de 13 h 30 à 17 h 00
Tél : 04 79 36 92 75
Mail : periscolaire@ccyenne.fr

SERVICE DES EAUX

Accueil du Lundi au Vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et permanence téléphonique
uniquement de 13 h 30 à 17 h 00
Tél : 04 79 36 92 70
Mail : servicedeseaux@ccyenne.fr

MULTI ACCUEIL TERRE D'VEIL

Tél : 04 79 44 47 92
Mail : multiaccueil@ccyenne.fr

LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Tél : 04 79 36 66 74
Mail : laep@ccyenne.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Tél : 04 79 36 66 74
Mail : ram@ccyenne.fr



Communauté de communes de Yenne

133, chemin de la Curiaz

73170 YENNE

Tél : 04 79 36 90 76

mail : accueil@ccyenne.fr

www.ccyenne73.fr